



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

défense et usage

Question écrite n° 32571

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie sur la perte progressive d'influence de la langue française notamment au profit de l'anglais. À la veille du sommet de la francophonie à Québec, il lui demande de préciser les intentions du Gouvernement pour promouvoir la connaissance et l'utilisation de la langue française.

Texte de la réponse

Le XIIe sommet des chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage, tenu à Québec du 17 au 19 octobre, et précédé de la conférence ministérielle de la Francophonie les 15 et 16 octobre, a été l'occasion de présenter les outils novateurs de promotion de la langue française développés par l'OIF (Organisation internationale de la Francophonie) et les opérateurs. Pour la première fois, la langue française a fait l'objet d'une résolution spécifique encourageant les États à soutenir des programmes innovants de promotion du français, en cours d'expérimentation dans plusieurs pays membres avec l'Agence universitaire de la francophonie (AUF). Il s'agit d'un programme de formation à distance des maîtres de l'enseignement primaire (IFADEM) mis en oeuvre par l'OIF et l'AUF qui permettra d'améliorer la qualité de l'enseignement du et en français dans les pays membres du Sud. Les projets pilotes sont actuellement expérimentés dans quatre pays (Bénin, Burundi, Haïti et Madagascar). En outre, le dispositif d'un volontariat francophone visant les jeunes francophones contribuera à développer les échanges entre les pays du Sud : il permet notamment de sensibiliser les élites francophones à la richesse que représente la diversité de l'espace francophone. L'AUF se prépare à lancer son propre programme de mobilité étudiante (Horizons francophones), en complément de ses programmes traditionnels de bourses et de groupes de recherche en ligne, qui permettra la mise en place d'un cursus équivalent à « Erasmus » de l'Union européenne. Par ailleurs, avec une présence d'environ 4,95 % sur la toile mondiale, où à l'origine la plupart des programmes et contenus ont été rédigés en anglais, la francophonie occupe une place non négligeable et plutôt en croissance. Pour accélérer le développement de contenus en français, il a été décidé la création d'un portail numérique francophone. Enfin, les programmes de TV5 Monde sont également utilisés sur le site de la chaîne francophone comme base des cours de français, libre de droits, adaptée comme support de l'enseignement du français en classe ou par ses propres moyens. Tous ces éléments de la promotion de la langue française démontrent la volonté du Gouvernement de répondre efficacement aux défis de l'influence du français au XXIe siècle. La France, qui agit inlassablement au service du multilatéralisme, de la diversité linguistique et culturelle et des valeurs de solidarité universelle, peut compter, pour la promotion de notre langue, sur le soutien de la Francophonie institutionnelle dont elle est le principal bailleur.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32571

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : Coopération et francophonie

Ministère attributaire : Coopération et francophonie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 octobre 2008, page 8709

Réponse publiée le : 23 décembre 2008, page 11124